Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20251218-20251218_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le mardi 18 décembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., LE DOUJET C., SAMSON J., LECORGNE R.
ABSENT EXCUSE : ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : SAMSON J.

20251218 – DELIB4 : TRAVAUX TERRAIN DES SPORTS

- Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise NERUAL SPORTS de COSSE-LE-VIVIEN (53), pour la fourniture et la pose de buts de football à 11 au terrain des sports, pour un montant HT de 4 450,25 €.
  Il précise que la commune bénéficie du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 2 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- valide le devis présenté,
- autorise le Maire à le signer,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

- Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise NERUAL SPORTS de COSSE-LE-VIVIEN (53), pour la fourniture et la pose de main-courante le long du terrain de football, pour un montant HT de 4 520,00 € + le forfait pose.
  Il précise que la commune bénéficie du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 2 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- valide le devis présenté,
- autorise le Maire à le signer,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUEN
R.F.
(Côtes d'A